

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2013**

Date de convocation : 28 mars 2013

Affichage : 11 avril 2013

Conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Claude CHERET, 1<sup>er</sup> Adjoint, Françoise HAMON, Lydie HAMON, Richard GUIA, Jean-Claude HAMON, François LUTZ.

Absents excusés: Mme et MM. Odile HENRY, Aymeric de CHASTEIGNER, Philippe VERSAVEL.

Mme HAMON Lydie a été élue secrétaire.

Le trois avril deux mil treize, quatorze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012** : le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude CHERET, 2<sup>ème</sup> Adjoint, décide d'approuver le compte administratif dressé par Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

**COMPTE DE GESTION** : les élus déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par Madame Nadine MINOT, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FISCALITÉ** : l'augmentation des quatre taxes n'est pas indispensable à l'équilibre du budget pour l'année 2013, leur produit s'élève à 69 308,00 € répartis ainsi :

Taxe d'habitation (7,36 %) :	34 504,00 €
Taxe foncière bâti (6,15 %) :	18 499,00 €
Taxe foncière non bâti (17,92 %) :	15 340,00 €
Taux CFE (10,97 €) :	965,00 €

**BUDGET PRIMITIF 2013** : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ARRÊTE

Le budget primitif 2013 à 367 847,20 € en section de fonctionnement et à 141 653,16 € en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

**SUBVENTIONS 2013** : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

d'allouer des subventions aux organismes suivants :

CAL :	100,00 €	Atout Livres :	30,00 €
Papillons Blancs :	120,00 €	Coopérative scolaire :	2 000,00 €
Comité des Fêtes :	300,00 €	Secours Catholique :	40,00 €
Maires du Canton :	155,70 €	Union des Maires de l'Eure :	84,00 €

CAT de Beuzeville :	100,00 €	Amicale du Val :	400,00 €
Ligue contre le cancer :	30,00 €	Croix-Rouge Française :	50,00 €
ADMR :	259,50 €	Ancien du Canton :	50,00 €
BAC section Handball :	30,00 €	Anciens Combattants :	350,00 €
BAC section Basket :	30,00 €	JP Harmony :	100,00 €
Amis des monuments :	30,00 €	ASP 27 Eure :	30,00 €
CFAIE :	60,00 €	A.D.J.S.P. Eure :	100,00 €
Val Activ's :	200,00 €	Banque Alimentaire :	50,00 €
Prévention Routière :	65,00 €	Vie et Espoir :	50,00 €
Fondation du Patrimoine :	50,00 €	Ass. Parents des 3 z'écoles :	50,00 €
Abbaye de Grestain :	100,00 €		

Soit un total de : **5 014,20 €**

**PARTICIPATION COMMUNALE AU FEU D'ARTIFICE** : Suite à la demande de Monsieur le Président du Comité des Fêtes que la Commune veuille bien participer au règlement du feu d'artifice tiré lors de la Fête Communale du 15 août 2012 correspondant à la moitié de la somme réclamée soit 1 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE que la Commune verse au Comité des Fêtes la somme de 1 500,00 €,

DIT que cette somme sera prélevée sur le compte 6574 (charges de fonctionnement, autres personnes privées).